

Sujet : bassin de Saint-Philippe

De : PITON Sophie (Adjointe au chef de service) - DM SOI/AMGM <sophie.piton@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 11/01/2022 à 18:08

Pour : patrick.josserand@developpement-durable.gouv.fr

Copie à : BERNARD Michel (Chef d'unité AM) - DM SOI/AMGM/AM <michel-gaston.bernard@developpement-durable.gouv.fr>, COLON Joël - DM SOI/Phares et Balises - Polmar <Joel.Colon.974@developpement-durable.gouv.fr>, Lafon Jerome <jerome.lafon@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour Patrick,

Tout d'abord, je te souhaite une très belle année 2022, ainsi qu'à toute l'équipe.

Concernant le bassin à Saint-Philippe, il n'y a pas besoin de CNL car l'impact sur la navigation est nulle.

Cependant, voici quelques recommandations :

- Mettre une bouée couronne à disposition pour un usage dans le bassin
- Mettre une bouée couronne et un téléphone pour appeler les secours pour les personnes se baignant en dehors du bassin (interdit mais arrivera peut-être)
- Bien prévoir une rampe d'accès à la mer pour les secours et des places de parking spécifiques
- Transmettre les points finaux du bassin en coordonnées WGS84 degrés, minutes, dixièmes de minutes pour mise à jour des cartes marines.
- Informer du début des travaux, baliser correctement les travaux en mer et émettre si besoin un message AVURNAV
- Mettre en place une signalisation spécifique sur le risque requin en-dehors du bassin.

Bien cordialement,

Sophie PITON